NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

L'article 107 de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif et les décisions modificatives sont des documents budgétaires de prévisions.
Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace les opérations de toute natures réalisées au cours de l'année.

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	62 272.44	
Charges de personnel et frais assimilés	5 542.02	
Autres charges de gestion courante	0.00	
Dotations aux amortissements	21 100.76	
Résultat de fonctionnement 2022 reporté		39 142.87
Dotations, subventions et participations		60 000.00
Autres produits de gestion courante		204.92
Produits spécifiques		79.59
TOTAL	**88 915.22**	**99 427.38**

Résultat de clôture 2023	**10 512.16**

Le montant des recettes inclut le montant des recettes 2023 (60 284.51€) plus le montant du report de l'année 2022 (39 142.87 €) soit un total de 99 427.38€

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Immobilisations corporelles	28 545.78	
Solde d'exécution de la section investissement reporté		18 598.67
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		21 100.76
Dotations, fonds divers et réserves		2 095.31
TOTAL	**28 545.78**	**41 794.74**

Résultat de clôture 2023	**13 248.96**

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
Immobilisations corporelles	520.91	
TOTAL	**520.91**	**-**

Résultat de clôture 2023	**13 248.96**
Résultat de clôture cumulé 2023	**12 728.05**